



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : ACCORD-CADRE RELATIF A
L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DES
CIMETIERES DE LA VILLE DE VINCENNES
PASSE AVEC LA SOCIETE UNIVERSAL
PAYSAGE**

**DÉCISION N° AU-19-091
EN DATE DU 04 MARS 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 66 ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4931 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Christophe BOISSIERE, 9^{ème} Adjoint au Maire

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé au BOAMP, au JOUE et au Profil Acheteur de la Ville le 10 décembre 2018 relatif à l'entretien des espaces verts des cimetières de la Ville de Vincennes.

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres en date du 12 février 2019 attribuant l'accord-cadre relatif à l'entretien des espaces verts des cimetières de la Ville de Vincennes, à la société UNIVERSAL PAYSAGE qui a présenté une offre jugée économiquement avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société UNIVERSAL PAYSAGE sise 8 rue Philippe Lebon, 77500 CHELLES représentée par Monsieur CHAUVIN Michel, Président, l'accord cadre relatif à l'entretien des espaces verts des cimetières de la Ville de Vincennes.

L'accord-cadre est à bons de commande, passé pour une période d'un an reconductible tacitement pour une durée maximum de 4 ans, avec un montant minimum annuel de 50 000 € HT (60 000 € TTC) et sans montant maximum annuel.

Les prix applicables seront ceux du bordereau des prix unitaires.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé du cadre de vie, de la
propreté et des déplacements,

Signé

Christophe BOISSIERE

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20190304-lmc1H6122H1-AR
Date de réception en Préfecture : 04/03/2019
Date de Publication : 04/03/2019